

Règlement du concours « Livre Voyageur »

Faites voyager votre livre sur votre lieu de vacances en images !

Article 1 – Objet du concours

Le concours « Livre Voyageur » lancé par la Mairie (1 Place de la Mairie 51420 Witry-lès-Reims) et la Médiathèque (31 Boulevard du Chemin de fer 51420 Witry-lès-Reims) a pour objectif d'offrir au gagnant du concours un livre parmi 3 choix. Les clichés envoyés seront ensuite exposés du 06/09 au 11/09/2021 à la Médiathèque.

Article 2 – Organisation

Ce concours est une initiative de la Mairie et de la Médiathèque de Witry-lès-Reims. Le jury est composé du personnel de la Médiathèque et de la Mairie, d'une bénévole et d'élus de la commune.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes les personnes inscrites aux newsletters de la Médiathèque et de la Mairie, avec obligation d'inscription à au moins l'une d'entre elles. Pour participer au concours, il faut remplir un formulaire de participation dans les délais définis. La participation au concours est gratuite. Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs. Elle sera à joindre au formulaire d'inscription et pourra être libellée comme suit « Je soussigné M ou Mme - nom prénom -, représentant légal de l'enfant - nom prénom – l'autorise à participer au concours « Livre Voyageur » qui se déroulera du 09 juillet au **31 août 2021**.

Article 4 – Critères de sélection

Les participants envoient une photo d'un livre dans leur environnement de vacances d'été.

Article 5 – Calendrier

Lancement du concours le 09 juillet 2021. Date limite de dépôt des photos le **31 août 2021**. Réunion du jury début septembre 2021 et annonce du gagnant à la suite de la délibération. Remise du lot à la Médiathèque de Witry-lès-Reims en fonction des disponibilités du gagnant et du personnel de la médiathèque. Exposition des photos de chaque participant, ayant accepté, du 06 au 11 septembre 2021.

Règlement du concours « Livre Voyageur »

Faites voyager votre livre sur votre lieu de vacances en images !

Article 6 – Détermination du gagnant et remise du prix

Le lauréat du concours sera sélectionné à la majorité du jury. Le gagnant choisira le livre de son choix parmi les livres suivants :

- "Mortelle Adèle, toi, je te zut", Mr. Tan, Bayard jeunesse, 2021.
- "Les possibles", Virginie Grimaldi, Fayard, 2021
- "La chasse", B.Minier, XO, 2021

Article 7 – Informatique et Libertés

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce bulletin, avec votre consentement explicite, ont pour finalité de contacter le lauréat du concours « Livre Voyageur ». Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement : septembre 2021. La commune de Witry-lès-Reims est le responsable du traitement et le destinataire des données.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).